Association
des Bibliothécaires
de France

Manifeste IFLA-UNESCO sur la bibliothèque publique

18 juillet 2022

La liberté, la prospérité et le progrès de la société et l'épanouissement de l'individu sont des valeurs humaines fondamentales. Ces valeurs ne pourront être concrétisées que si les citoyens sont bien informés et s'ils sont en mesure d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société. La participation constructive et le développement de la démocratie supposent une éducation satisfaisante ainsi qu'un accès libre et illimité à la connaissance, à la pensée, à la culture et à l'information.

La bibliothèque publique, porte d'accès de proximité à la connaissance, offre les conditions de base nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie, à la prise de décision autonome et au développement culturel de l'individu et des groupes sociaux. Elle est nécessaire à la vitalité de sociétés de la connaissance, car elle permet l'accès à la création et le partage de connaissances de tous types, y compris scientifiques et locales, et ce sans barrières commerciales, technologiques ou juridiques.

Dans chaque nation, mais particulièrement dans le monde en développement, les bibliothèques contribuent à garantir que les droits à l'éducation, la participation à la société de la connaissance et à la vie culturelle de la communauté soient accessibles au plus grand nombre.

Ce Manifeste proclame la conviction de l'UNESCO que la bibliothèque publique est une force vive pour l'éducation, la culture, l'inclusion et l'information et un agent essentiel du développement durable, de l'épanouissement individuel, de la paix et du bien-être spirituel de tous les individus.

L'UNESCO encourage donc les gouvernements nationaux et locaux à soutenir et à s'engager activement dans le développement des bibliothèques publiques.

La bibliothèque publique

La bibliothèque publique est un centre d'information de proximité, elle met à disposition de ses usagers toutes sortes de savoirs et d'informations. C'est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par tous. Elle offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

Les bibliothèques sont des créateurs de communautés, qui s'adressent de manière proactive à de nouveaux publics et sont à leur écoute afin de concevoir des services qui répondent vraiment à leurs besoins et contribuent à améliorer leur qualité de vie. Le public fait confiance à sa bibliothèque et, en retour, la bibliothèque publique a l'ambition de tenir sa communauté informée et sensibilisée de manière proactive.

Les services de la bibliothèque publique sont fournis sur la base de l'égalité d'accès pour tous, indépendamment de l'âge, de l'origine ethnique, du sexe, de la religion, de la nationalité, de la langue, du statut social et de toute autre caractéristique. Des services et des documents spécifiques doivent être fournis

aux utilisateurs qui ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, utiliser les services et les documents habituels. Il s'agit par exemple des minorités linguistiques, des personnes handicapées, des personnes ayant de faibles compétences numériques ou informatiques, des personnes peu alphabétisées ou des personnes hospitalisées ou emprisonnées.

Tous les groupes d'âge doivent trouver une offre adaptée à leurs besoins. Les collections et les services doivent inclure tous les types de médias appropriés et les technologies modernes ainsi que les ressources traditionnelles. La qualité, la pertinence par rapport aux besoins et aux conditions locales et la prise en compte de la langue et de la diversité culturelle de la communauté sont des critères fondamentaux. L'offre doit refléter les tendances actuelles et l'évolution de la société, ainsi que la mémoire des activités et de l'imagination humaines.

Les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale.

Missions de la Bibliothèque publique

Les missions-clés suivantes, qui ont trait à l'information, à l'alphabétisation, à l'éducation, à l'inclusion, à la participation citoyenne et à la culture, doivent être au coeur des services des bibliothèques publiques. Grâce à ces missions-clés, les bibliothèques publiques contribuent aux objectifs de développement durable et à la construction de sociétés plus équitables, humaines et durables :

- Fournir l'accès à un large éventail d'informations et d'idées, libres de toute censure, soutenir l'éducation formelle et informelle à tous niveaux ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie, en permettant la poursuite continue, volontaire et autonome de l'acquisition de connaissances pour les personnes à tous les âges de la vie ;
- Offrir des possibilités de développement créatif personnel, stimuler l'imagination, la créativité, la curiosité et l'empathie ;
- Créer et renforcer les habitudes de lecture chez les enfants, de la naissance à l'âge adulte ;
- Initier, soutenir et participer à des activités et des programmes d'alphabétisation pour développer les compétences en lecture et en écriture, faciliter le développement de l'éducation aux médias et à l'information et des compétences numériques pour tous les individus, à tous les âges, dans une logique de construction d'une société informée et démocratique ;
- Offrir à leurs publics des services sur place et à distance grâce aux technologies numériques permettant chaque fois que possible l'accès aux informations, aux collections et aux programmes ;
- Garantir l'accès de tous à tous types d'informations relatives aux différentes populations et aux possibilités d'organisations sociales, en assumant son rôle d'acteur de la cohésion sociale ;
- Fournir à leurs publics l'accès aux connaissances scientifiques, telles que les résultats de la recherche et les informations sur la santé, qui peuvent impacter la vie de leurs usagers, ainsi que favoriser la participation au progrès scientifique ;
- Fournir des services d'information adéquats aux entreprises, associations et groupes locaux organisés autour d'un centre d'intérêt ;
- Préserver et permettre l'accès aux données, aux connaissances et au patrimoine locaux et autochtones (y compris à la tradition orale), en fournissant un environnement dans lequel la population peut jouer un rôle actif dans l'identification des documents et objets à collecter, à préserver et à partager, conformément aux souhaits des personnes concernées ;

- Encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- Promouvoir la préservation des expressions et du patrimoine culturels et un accès pertinent à ces contenus, le contact avec les arts, le libre accès aux connaissances scientifiques, la recherche et les innovations, telles qu'elles s'expriment dans les médias traditionnels, sous forme numérisée ou nativement numérique.

Financement, législation et réseaux

L'accès au bâtiment et aux services de la bibliothèque publique doit en principe être gratuit. La bibliothèque publique relève de la responsabilité des autorités locales et nationales. Elle doit être soutenue par une législation spécifique et actualisée, alignée sur les traités et accords internationaux. Elle doit être financée par les pouvoirs publics nationaux et locaux. Elle doit être une composante essentielle de toute stratégie de long terme relative à la culture, la fourniture d'informations, l'alphabétisation et l'éducation.

À l'ère du numérique, la législation sur les droits d'auteur et la propriété intellectuelle doit garantir aux bibliothèques publiques la même capacité à acquérir et à donner accès aux contenus numériques qu'aux ressources physiques.

Pour assurer la coordination et la coopération des bibliothèques à l'échelle nationale, la législation et les plans stratégiques doivent également définir et promouvoir un réseau national de bibliothèques fondé sur un socle commun de normes de services.

Le réseau de bibliothèques publiques doit se construire avec les bibliothèques nationales, locales, de recherche et spécialisées, ainsi que les bibliothèques des écoles, collèges et universités.

Fonctionnement et gestion

Une politique claire doit être formalisée, définissant les objectifs, les priorités et les services en fonction des besoins de la population du territoire. Connaître le territoire et faire participer la population est important dans ce processus et la population doit être partie prenante des décisions.

La bibliothèque publique doit avoir une organisation efficace et respecter les normes professionnelles.

Les services doivent être accessibles physiquement ou numériquement à tous. Cela implique des bâtiments de bibliothèque bien situés et bien équipés, de bonnes conditions de lecture et d'étude, ainsi que des technologies adaptées, et des heures d'ouverture suffisantes convenant aux utilisateurs. Cela implique également des services hors les murs pour ceux qui ne peuvent pas se rendre à la bibliothèque.

Les services de la bibliothèque doivent être adaptés aux différents besoins des populations dans les zones rurales et urbaines, ainsi qu'aux besoins des groupes marginalisés, des usagers avec des besoins spécifiques, des utilisateurs multilingues et des populations autochtones.

Le bibliothécaire est un médiateur actif entre les usagers et les ressources, tant numériques que traditionnelles. Des ressources humaines et matérielles suffisantes, ainsi que la formation professionnelle et continue du bibliothécaire, afin de relever les défis actuels et futurs, sont indispensables pour garantir une offre de services pertinente. Les dirigeants politiques doivent consulter les professionnels des bibliothèques afin de définir le niveau et la qualité des ressources requis.

Des programmes de sensibilisation et de formation des usagers doivent être mis en place pour les aider à profiter de toutes les ressources.

La recherche doit se concentrer sur l'évaluation de l'impact des bibliothèques et la collecte de données, afin de démontrer aux décideurs politiques les bénéfices sociaux des bibliothèques. Les données statistiques doivent être collectées sur le long terme, car les apports des bibliothèques au sein de la société se manifestent souvent sur les générations suivantes.

Partenariats

L'établissement de partenariats est essentiel pour que les bibliothèques puissent atteindre un public plus large et plus diversifié. Une coopération avec les partenaires pertinents - tels que les groupes d'usagers, les écoles, les organisations non gouvernementales, les associations de bibliothèques, les entreprises et autres professionnels au niveau local, régional, national et international - doit être mise en place.

Mise en oeuvre du Manifeste

Les décideurs politiques au niveau local et national et la communauté des bibliothécaires dans son ensemble, partout dans le monde, sont invités à mettre en oeuvre les principes exprimés dans ce Manifeste.

TÉLÉCHARGER LE MANIFESTE